

COMPTE RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 22 JUIN 2017

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Olivier LEONHARDT, Bernard SPROTTI, Bernard ZUNINO, Georges JOUBERT, Nicolas MEARY, Christian BERAUD (à partir de 21h05), Sylvain TANGUY, François CHOLLEY, Norbert SANTIN, Alain LAMOUR, Eric BRAIVE (jusqu'à 00h50), Bernard FILLEUL, Thérèse LEROUX, Frédéric PETITTA, Gérard MARCONNET, Jean-Michel GIRAUDEAU, Thierry ROUYER, Raymond BOUSSARDON, Gilles LELU, Jacqueline DIARD, Elodie SOL, Celso LIBANIO COUTINHO, Maria DE JESUS CARLOS, Farid AMRANE, Danielle VADROT, Philippe ROGER, Jean POUCH (à partir de 22h30), Christiane LECOUSTEY, Michel PELTIER, Isabelle PERDEREAU, Didier JOUIN, Cécile BESNARD (à partir de 21h40 et jusqu'à 00h30), Jean-Michel BRUN, Marion LENFANT (jusqu'à 23h00), Noémie HAZOUT, Patrice LAFAGE, Sophie RIGAULT, Joseph DELPIC, Irmgard ASTIER, Christian SOUBRA, Pascal FOURNIER (à partir de 21h15), Martine BRAQUET, Christian KERVAZO, Annie LECLERC, Claude BOUTIN, Véronique MAYEUR, Véronique DABADIE, Martine THOMPSON.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mesdames et Messieurs Marjolaine RAUZE (pouvoir M. BRUN), Philippe LE FOL (pouvoir M. BOUSSARDON), Brahim OUAREM (pouvoir M. AMRANE), Cécile BESNARD (pouvoir M. MEARY jusqu'à 21h40 puis à partir de 00h30), Bernard DECAUX (pouvoir M. FILLEUL), Marion LENFANT (pouvoir M. LAFAGE à partir de 23h00), Pascal FOURNIER (pouvoir Mme BRAQUET jusqu'à 21h15), Jean-Marc FRESIL (pouvoir M. SOUBRA).

Excusés :

Mesdames et Messieurs Gaël FOUILLEUL, Jocelyne GARRIC, David AMMAR, Gilles MARSOLLAS, Claude BOISSIERES, Celia LEGENTY.

La séance est ouverte à 20h45

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Monsieur Claude BOUTIN, nouveau Conseiller Communautaire de Fleury Mérogis, suite à la démission de M. David DERROUET.

L'ordre du jour est approuvé.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité :

1. Installation d'un nouveau Conseiller Communautaire de Fleury-Mérogis

- **INSTALLE** Monsieur Claude BOUTIN au sein du Conseil Communautaire.
- **DESIGNE** Monsieur Claude BOUTIN au sein de la commission Transports et déplacements – Circulations douces.

2. Approbation du procès-verbal du 30 mars 2017

3. Compte-rendu de la délégation de pouvoirs du Président

2017/004

Attribution de l'accord cadre relatif aux prestations topographiques :

- Lot n°1 : Prestations topographiques de relevé de l'existant, avec le Cabinet ALBERTALLI (*Montant annuel compris entre 5 000,00 € HT minimum et 250 000,00 € HT maximum / durée du marché : 1 an renouvelable 3 fois 1 an*)
- Lot n°2 : Prestations de relevé foncier, avec l'entreprise TECHNIQUES TOPO (*Montant annuel compris entre 5 000,00 € HT minimum et 250 000,00 € HT maximum / durée du marché : 1an renouvelable 3 fois 1 an*)
- Lot n°3: Prestations de détection et de géolocalisation des réseaux enterrés, avec l'entreprise ADRE (*Montant annuel compris entre 5 000,00 € HT minimum et 250 000,00 € HT maximum / durée du marché : 1 an renouvelable 3 fois 1 an*)

2017/007

Contrat de maintenance et d'assistance téléphonique du logiciel Spaiectacle de l'Espace Jules Verne à Brétigny-sur-Orge, avec la société GHS (*Montant : 740,88€ TTC*)

2017/009

Convention d'occupation du domaine public avec la société Canal Pub, SARL, pour l'implantation de panneaux publicitaires (*La redevance n'est pas due, dès lors que la société acquitte la Taxe sur la Publicité Extérieure / Durée : 1 an renouvelable dans la limite de 3 ans*)

2017/010

Bail dérogatoire avec l'association DRONES PARIS REGION pour un local situé dans le bâtiment RESEDA, Base aérienne 217 à Brétigny-sur-Orge (*Montant du loyer à compter du 1^{er} janvier 2017 : 677,25 € HT-HC par trimestre, un dépôt de garantie de 564,8 € HT et une provision de charges ajustée à 89,00 € HT par trimestre / durée : 12 mois*)

2017/015

Convention de mise à disposition des équipements aquatiques et sportifs, avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne (SDIS) pour les Centres d'Incendie et de Secours d'Arpajon, de Brétigny-sur-Orge, de Breuillet, de Sainte-Geneviève-des-Bois et de l'Ecole départementale d'Incendie et de Secours de Fleury-Mérogis, pour la saison 2016-2017 (*A titre gracieux*)

2017/018

Convention d'occupation du domaine public avec la ViaPub DMC, pour l'implantation de panneaux publicitaires (*La redevance n'est pas due dès lors que la société acquitte la Taxe sur la Publicité Extérieure / Durée : 1 an renouvelable dans la limite de 8 ans*)

2017/030

Convention de mise à disposition de locaux du Conservatoire communautaire d'Arpajon, avec la commune d'Arpajon, pour les services communication et culturel de la commune (*A titre gracieux / Durée : 1 an renouvelable*)

2017/033

Contrat de maintenance d'une auto-laveuse BR 40/25C, avec la société KARCHER pour le bassin nautique de La Norville (*Montant : 1 284,00 € TTC / durée : 1 an*)

2017/036

Avenant n° 2 au marché relatif à la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement intérieur d'une médiathèque à Brétigny-sur-Orge, avec le groupement conjoint de maîtrise d'œuvre représenté par son mandataire, l'atelier d'architecture OBRAS, portant le montant du marché de 159 364,00 € HT à 181 246,64 € HT soit une plus-value de 13,73% du marché initial, afin de confier une mission complémentaire EXE au sens de la loi MOP

2017/039

Conventions de mise à disposition du stade François Faillu à Egly, avec l'Entente Sportive de la Région Arpajonnaise – section rugby et le Racing Club Arpajonnais, pour la saison 2016-2017 (*A titre gracieux*)

2017/041

Convention de mise à disposition de la salle polyvalente de Morionville à Bruyères-le-Châtel et du stade de l'Orangerie à Ollainville, avec l'Association Sportive du Commissariat à l'Energie Atomique du Grand Rué, pour la saison 2016-2017 (*Montants respectifs évalués à 3 053,00 € et 2 633,00 €*)

2017/043

Conventions de mise à disposition du gymnase Cornuel, avec l'Association Sportive Janville Lardy (ASLJL) section Karaté – section Gymnastique et section Volley-Ball, l'Association Sportive de Saint-Germain-lès-Arpajon (ASSGA) section escalade, l'Association Tennis Pâté de Lardy (ATPL), Juine Association de Danse de Loisir et Sportive (JADSL), Maison des Jeunes et de la Culture et le Comité d'entreprise de Renault pour la saison 2016-2017 (*A titre gracieux*)

2017/047

Convention « Fonds Publics et Territoires » avec la Caisse d'Allocation Familiales de l'Essonne, pour permettre de renforcer l'accueil des enfants porteurs de handicaps dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) (*Montant de la subvention : 2 000,00 €*)

2017/048

Conventions de mise à disposition de la piscine à Brétigny-sur-Orge, avec les centres de loisirs primaires de la ville de Plessis-Pâté et les centres de loisirs, les services jeunesse, sports, éducation et Sport mercredi de la ville de Brétigny-sur-Orge, pour la saison 2016-2017 (A titre gracieux)

2017/049

Convention de mise à disposition de la piscine à Morsang-sur-Orge, avec les centres de loisirs primaires de la ville de Morsang-sur-Orge, pour la saison 2016-2017 (A titre gracieux)

2017/051

Contrat de cession avec l'association BARNIKOV France, pour la master-class d'adagio, pour les élèves du cours de danse des cycles II et III, au conservatoire d'Arpajon le 11 mars 2017 (Montant : 400,00 €)

2017/052

Avenant n° 1 du marché à bons de commande relatif aux travaux neufs et d'entretien dans les bâtiments communautaires aux lots n° 1 Maçonnerie/Gros-œuvre - Plâtrerie - Faux-plafonds - Carrelage et faïence, avec OBATEM, n° 2 Couverture, avec SCHNEIDER ET CIE, n° 3 Etanchéité, avec SCHNEIDER ET CIE, n° 5 Electricité, avec EIFFAGE ENERGIE Ile de France, n° 7 Serrurerie - Métallerie, avec Les Compagnons Métalliers BREUZARD et n° 9 Peinture - Revêtements de sol souples, avec BOUGET, afin de prévoir les obligations des titulaires dans le cadre de travaux financés par des fonds européens (Sans incidence financière)

2017/053

Conventions de mise à disposition de la halle de skate à Villiers-sur-Orge, avec l'Inspection de l'Education Nationale de l'Essonne pour les circonscriptions de Brétigny-sur-Orge, de Sainte-Geneviève-des-Bois et des Ulis, pour la saison 2016-2017 (A titre gracieux)

2017/054

Avenant n°1 au marché relatif aux travaux d'aménagement de la médiathèque de Saint-Michel-sur-Orge pour les lots 1, 2, 5, 7 et 8 :

Lot 1 : VRD - Désamiantage - Démolitions - Reprise en sous œuvre - Gros œuvre, avec la société DUBOCQ SAS, portant le montant du marché de 1 601 929,12 € HT à 1 744 650,30 € HT soit une plus-value de 8,91% du marché initial

Lot 2 : Charpente métallique - Métallerie, avec la société ATELIERS DAVID, portant le montant du marché de 460 000,00 € HT à 491 887,42 € HT soit une plus-value de 6,93% du marché initial

Lot 5 : Electricité courants forts - Courants faibles - SSI - GTB, avec la société ATELSAT, portant le montant du marché de 370 990,77 € HT à 374 122,17 € HT soit une plus-value de 0,84% du marché initial

Lot 7 : Plomberie - Sanitaire, avec la société BOUCLET SAS, portant le montant du marché de 76 500,00 € HT à 77 755,80 € HT soit une plus-value de 1,64% du marché initial

Lot 8 : Menuiserie bois - Agencement, avec la société Menuiserie ROUGEOT ART DES BOIS, portant le montant du marché de 358 160,07 € HT à 373 278,12 € HT soit une plus-value de 4,22% du marché initial

2017/055

Convention d'intervention avec le docteur Brigitte METADIEU, tabacologue, pour la mise en place de quatre séances d'action de sensibilisation auprès des habitants sur le tabagisme dans le cadre du mois sans tabac, les 7 et 24 novembre 2016 au sein des locaux de la direction de la cohésion sociale à Arpajon (Montant : 600,00 €)

2017/056

Marché subséquent à l'accord-cadre à bons de commande relatif à l'exécution du service de transport à la demande, avec la société FLEXITE TAD (Montant compris entre 0 € HT minimum et 600 000,00 € HT maximum / Durée : jusqu'au 30 octobre 2017 reconductible 2fois 6 mois)

2017/059

Marché subséquent de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de la rue Pierre Semard à Villiers sur Orge, avec le groupement BATT (Mandataire) / ETUDES & SYNERGIES / O.P.C.I.91 / SAFEGE (Montant : 18 560,00 € HT pour la mission de base et 4 500,00 € HT pour la mission complémentaire / Durée : 9 semaines pour la phase de conception et 8 semaines pour la phase de réalisation)

2017/062

Convention de mise à disposition d'un véhicule par la commune d'Arpajon dans le cadre du projet inter conservatoires autour des Musiques Actuelles « MACH 6 », du 10 au 13 mars 2017 (A titre gracieux)

2017/063

Avenant n°2 à la convention d'occupation précaire avec la société ACTICOM Solutions alternatives pour le lot n° 1 de l'Hôtel d'entreprises au Techniparc, afin de proroger sa durée de 24 mois (Montant du loyer : 3 138,22 € HT et HC par trimestre)

2017/064

Avenant n°2 à la convention d'occupation précaire avec l'entreprise ODF Lab pour le lot n° 3 de l'Hôtel d'entreprises, au Techniparc, afin de proroger sa durée de 24 mois (Montant du loyer : 1 501,89 € HT et HC par trimestre)

2017/065

1^{er} additif aux conventions avec les Partenaires de la saison Dedans Dehors Du Théâtre Brétigny au cours du premier semestre 2017 (Montant n'excédant pas 6 000€)

2017/066

Convention d'occupation temporaire du domaine public du parvis de l'Espace Jules Verne à Brétigny-sur-Orge, avec la S.A.S. Chez Patchy (Redevance annuelle n'excédant pas 5 000€)

2017/067

Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2017 avec l'association « Flocon Papillon » portant sur le service multi-accueil à Arpajon pour les enfants âgés de 3 mois à 4 ans (Montant : 7 100,00 €)

2017/068

Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2017 avec l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement en Essonne) pour la tenue de permanences d'information du public en matière de logement et d'habitat à la Maison de Justice et du Droit (*Montant : 3 000,00 €*)

2017/069

Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2017 avec l'association AGE 91 pour la mise en place de deux permanences mensuelles d'information juridique au sein de la Maison de Justice et du Droit, dans le cadre de l'accès aux droits des personnes âgées et de leurs proches (*Montant : 3 054,00 €*)

2017/071

Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2017 avec l'association MEDIAVIPP (Association Départementale de Médiation et d'Aide aux Victimes) pour la tenue de permanences d'information, d'écoute et d'orientation des victimes au sein de la Maison de Justice et du Droit ainsi que dans les communes de Brétigny-sur-Orge, Sainte-Geneviève-des-Bois et Saint-Michel-sur-Orge et au sein de la Maison Citoyenne de l'Accès au Droit et à l'Emploi et/ou des communes avoisinantes (*Montant : 11 585,00€*)

2017/072

Convention d'objectifs et de financement pour l'année 2017 avec l'Association Soins, Aide-Ménagère aux personnes âgées « ASAMPA » pour un service d'aide à domicile, d'aide-ménagère, d'aide aux personnes handicapées ou malades, la garde des personnes, l'assistance de vie, l'accompagnement transport en direction des publics dépendants sur l'ancien territoire de l'Arpajonnais (*Montant : 11 419,24 €*)

2017/073

Convention d'objectifs et de financement pour l'année 2017 avec l'Association Soins, Aide à Domicile des 3 Vallées « SAD les Trois Vallées » pour un service d'aide à domicile, d'aide-ménagère, d'aide aux personnes handicapées ou malades, la garde des personnes, l'assistance de vie en direction des publics dépendants sur l'ancien territoire de l'Arpajonnais (*Montant : 18 312,94 €*)

2017/074

Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2017 avec l'association « ReVIVRE » Ile-de-France qui gère la distribution de fruits et légumes aux usagers de l'épicerie sociale « FS3V » située à Avrainville, portée par le Secours Catholique (*Montant : 4 797,00 €*)

2017/075

Convention de mise à disposition de la piscine des 3 Vallées à Breuillet, avec le 121ème Régiment du train, pour la saison 2016-2017 (*Montant : 126,85 €/ heure*)

2017/076

Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un équipement multi-accueil à Saint-Germain-Lès-Arpajon et d'un relai assistantes maternelles, avec le groupement NOEL CARAT ARCHITECTE (mandataire) / BETOM INGENIERIE / CAP TERRE / ACOUSTIQUE VIVIE ET ASSOCIE (*Montants : 290 960,92 € HT pour la tranche ferme, mission de base de maîtrise d'œuvre et missions complémentaires HQE et SSI et 38 157,83 € HT pour la tranche optionnelle ordonnancement, pilotage et coordination*)

2017/077

Marché subséquent de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux sur diverses rues de la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois, avec le groupement BATT (Mandataire) / ETUDES & SYNERGIES / O.P.C.I.91 / SAFEGE (*Montants : 19 140,00 € HT pour la mission de base et 1 500,00 € HT pour la mission complémentaire / Durée : 9 semaines pour la phase de conception et 4 semaines pour la phase de réalisation pour l'aménagement du carrefour Duclos/Léo Lagrange, 15 400,00 € HT pour la mission complémentaire / Durée : 8 semaines pour la phase de conception pour l'aménagement de la rue du Pont Cylindre et 9 380,00 € HT pour la mission de base et 7 500,00 € HT pour les missions complémentaires / Durée : 9 semaines pour la phase de conception et 8 semaines pour la phase de réalisation pour l'aménagement de la rue Paul Vaillant Couturier-angle Pierre Brossolette*)

2017/078

Cession de véhicule Renault Kangoo immatriculé 298 DBN 91 à la société CARROSSERIE RP (*Montant : 100,00 € TTC*)

2017/079

Convention de mise à disposition d'un local de permanence au sein de la cité du Développement à Sainte-Geneviève-des-Bois, avec SOLIHA dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat « OPAH », afin d'accompagner les propriétaires occupants et bailleurs du parc privé à réaliser leurs travaux de rénovation de l'habitat (*A titre gracieux / Durée : 1 an*)

2017/080

Convention d'occupation temporaire avec la SAS XYT, pour un entrepôt situé dans le bâtiment RICHET, Base aérienne 217 au Plessis-Pâté (*Redevance de 1 225,00 € HT / durée : du 1^{er} au 31 mars 2017*)

2017/082

Conventions de mise à disposition de la piscine à Brétigny-sur-Orge, avec le Conseil départemental de l'Essonne et les collèges Paul Eluard et Pablo Neruda de Brétigny-sur-Orge, pour la saison 2016-2017 (*A titre gracieux*)

2017/084

Conventions de mise à disposition de l'Espace nautique à Sainte-Geneviève-des-Bois, avec le Conseil départemental de l'Essonne et les collèges Jules Ferry, Jean Macé et Paul Eluard de Sainte-Geneviève-des-Bois, pour la saison 2016-2017 (*A titre gracieux*)

2017/085

Demande de financement auprès de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) dans le cadre de la mise en œuvre de l'Espace Info Energie en 2017, à hauteur de 33 606,50 €, selon le plan de financement prévisionnel d'un montant total de 39 301,50 € engageant 5 695,00 € de fonds propres communautaires

2017/086

Convention particulière d'appui financier du programme des Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), afin de bénéficier de subventions de l'Etat à hauteur de 500 000€ (Durée : 3 ans)

2017/087

Contrat de maintenance des autolaveuses et balayeuses avec la société NILFISK, pour les piscines de La Norville, Breuillet, Morsang-sur-Orge, Saint-Michel-sur-Orge, Brétigny-sur-Orge, l'Espace Nautique de Sainte-Geneviève-des-Bois et la Halle de Skate de Villiers-sur-Orge (Montant : 7 964,04 € TTC / durée : 1 an)

2017/088

Marché subséquent de travaux relatif aux travaux préparatoires de viabilisation du secteur Sud de la Base aérienne 217 à Brétigny sur Orge, avec la société STRF (Montant estimatif de 4 137 699,94 € HT / Durée : 12 mois et 3 semaines)

2017/090

Attribution de l'accord cadre relatif à l'hébergement et à la maintenance du WebSIG DYNMAP et de ses modules, avec la société CIRIL GROUP (Montant global 200 000,00 € HT périodes de reconduction comprises / Durée : jusqu'au 31 décembre 2017 renouvelable 3 fois 1 an)

2017/091

Cession de véhicule Renault Kangoo immatriculé 885 EFQ 91 à la société Garage Huet (Montant : 100,00 € TTC)

2017/092

Attribution de l'accord cadre à bons de commande relatif à la fourniture et le maintien en condition opérationnelle d'équipements de communications électroniques, avec la société Avencall (Montant compris entre 0 € minimum et 208 000,00 € HT maximum / Durée : 12 mois renouvelable 4 fois 1 an)

2017/094

Contrat avec la société Ressources, pour la maintenance et l'assistance téléphonique du progiciel et de l'imprimante de billetterie de l'Espace Jules Verne à Brétigny-sur-Orge (Montant : 4 305,58€ / Durée : 1 an renouvelable 3 fois 1an)

2017/097

Modification de la décision n°16.267 relative à l'attribution de l'accord-cadre à bons de commande N° 2016-AO-GPA-022 concernant l'entretien et à la réparation des véhicules de Cœur d'Essonne Agglomération – Lot N°3 attribué à la société ATLANTICO, pour un montant compris entre 3 000,00 € HT minimum et 50 000,00 € HT maximum (au lieu de 500,00 € HT minimum et 10 000,00 € HT maximum)

2017/098

Marché subséquent de travaux relatif aux travaux de viabilisation du secteur Sud de la Base aérienne 217 à Brétigny sur Orge, avec la société COLAS (Montant estimatif de 8 389 542,01 € HT / Durée : 12 mois)

2017/099

Avenant au bail à loyer libre, avec le groupement d'intérêt économique du Val d'Orge, pour louer deux bureaux supplémentaire situé au 157-159 route de Corbeil à Sainte-Geneviève-des-Bois, portant la superficie initiale de 655,80 m² à 683,80 m² (Montant du loyer annuel : 116 246,00 € HDTC)

2017/100

2^e additif aux contrats relatifs à la programmation du service d'action culturelle au cours du 1^{er} semestre 2017 (Montant n'excédant pas 6 000,00 €)

2017/101

Contrat d'objectifs pour l'exercice 2017 avec l'association Esprit d'Artiste, pour la démonstration d'un Art « Danse Urbaine et Populaire » dans le cadre de la soirée de restitution de l'Aggl'Olympics 2016, le 31 mars 2017 au Centre Culturel Baschet à Saint-Michel-sur-Orge (Montant global et forfaitaire : 2 000,00 € TTC)

2017/102

Convention de formation « Formation continue obligatoire Transport Public de Marchandises » avec l'organisme EFPR, à l'attention d'un agent du service environnement (Montant : 684,00 € TTC / durée : 5 jours)

2017/103

Convention de formation « Optimiser la gestion et les coûts de votre parc automobile » avec l'organisme Flottes automobiles, à l'attention d'un agent du service parc auto (Montant : 2 137,20 € TTC / durée : 2 jours)

2017/104

Convention de formation « Prévention des risques et sécurité pour la licence d'exploitant » avec l'organisme CFPTS, à l'attention d'un agent des médiathèques (Montant : 1 032,00 € TTC / durée : 5 jours)

2017/105

Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2017, avec l'association Soutien Ecoute Prison (SEP 91), afin de faciliter l'accompagnement des personnes détenues à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, de leurs familles et de leurs proches (Montant global et forfaitaire : 3 115,00€ TTC)

2017/106

Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2017, avec l'association Accueil Solidarité Fleury, afin de faciliter l'accompagnement des personnes détenues à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, de leurs familles et de leurs proches, ainsi que les sortants de prison (Montant global et forfaitaire : 3 427,00 € TTC)

2017/107

Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2017, avec la Compagnie Nue comme l'œil, afin de favoriser l'insertion et la diversité culturelle et sociale, à combattre les différences et les inégalités entre les sexes par l'animation de permanences et la mise en place d'ateliers artistiques (Montant global et forfaitaire : 5 000,00 € TTC)

2017/108

Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2017, avec l'association Femmes Solidaires, afin de favoriser la mixité sociale en allant à la rencontre des femmes de toutes origines habitant les quartiers sensibles (*Montant global et forfaitaire : 5 919,00 € TTC*)

2017/109

Modification de la décision 16-094 pour la régie de recette des produits de la cafétéria pour le pôle Arts vivants-Arts visuels de l'Espace Jules Verne à Brétigny-sur-Orge, afin de rajouter le paiement en carte bancaire à compter du 1er mars 2017

2017/110

Acte constitutif d'une régie de recettes pour l'encaissement des locations de salles de la Cité du Développement à Sainte-Geneviève-des-Bois, à compter du 1er mars 2017

2017/111

Protocole de transfert total des emprunts du CREDIT AGRICOLE, pour les contrats conclus antérieurement sur le fondement des compétences transférées et qui sont exécutés par le nouvel établissement Cœur d'Essonne dans les conditions antérieures jusqu'à leurs échéances

2017/113

Conventions de mise à disposition du Complexe sportif Louis Babin à La Norville, avec les lycées Paul Belmondo, René Cassin et Edmond Michelet d'Arpajon, pour la saison 2016-2017 (*A titre gracieux*)

2017/114

Conventions de mise à disposition de l'Espace Nautique à Sainte-Geneviève-des-Bois, le Bassin nautique à La Norville et les piscines à Brétigny-sur-Orge, Morsang-sur-Orge et Saint-Michel-sur-Orge, avec les lycées Albert Einstein à Sainte-Geneviève-des-Bois, René Cassin à Arpajon, Jean-Pierre Timbaud à Brétigny-sur-Orge, André-Marie Ampère à Morsang-sur-Orge et Léonard de Vinci à Saint-Michel-sur-Orge, pour la saison 2016-2017 (*A titre gracieux*)

2017/117

Convention de formation continue obligatoire « FCO Transport Public de Marchandises » avec l'organisme EFPR, à l'attention de trois agents du service environnement (*Montant : 2 142,00 € TTC / durée : 5 jours*)

2017/118

Convention de formation « Organiser un service achats publics et le rendre performant » avec l'organisme ACP Formation, à l'attention de deux agents du service juridique/marchés publics (*Montant : 2 860,00 € TTC / durée : 3 jours*)

2017/119

Protocole d'arrêt d'exploitation de terres pour la réalisation de travaux au Plessis-Pâté sur le site de l'ex base aérienne 217, avec l'EARL la POULETTERIE, pour permettre l'indemnisation de la perte de récolte (*Montant : 4 500,00 €*)

2017/122

Convention de mise à disposition de la piscine des 3 Vallées à Breuillet, avec l'école Saint Thomas Becquet à Boissy-sous-Saint-Yon, pour la saison 2016-2017 (*A titre gracieux*)

2017/123

Convention de mise à disposition du Bassin nautique à La Norville, avec l'école Sainte Jeanne d'Arc à Arpajon, pour la saison 2016-2017 (*A titre gracieux*)

2017/125

Marché relatif à la fourniture, la mise en œuvre et la maintenance d'un SIGB, d'un portail documentaire Web et d'un système de gestion des terminaux publics pour les bibliothèques :

- Lot 1 : Système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB), avec la société C3rb Informatique (*Montant compris entre 0 € HT minimum et 330 000,00 € HT maximum / Durée : 48 mois*)

- Lot 2 : Portail documentaire Web, avec la société C3rb Informatique (*Montant compris entre 0 € HT minimum et 200 000,00 € HT maximum / Durée : 48 mois*)

- Lot 3 : Système de gestion des terminaux publics (SGTP), avec la société NOVATICE TECHNOLOGIES (*Montant compris entre 0 € HT minimum et 200 000,00 € HT maximum / Durée : 48 mois*)

2017/126

Avenant n°3 à la convention d'occupation précaire, avec la société ACTICOM Solutions alternatives, pour le lot n° 1 de l'Hôtel d'entreprises du Val d'Orge, au Techniparc, afin de quitter le lot n°1 pour s'installer dans le lot n°2 à compter du 1^{er} avril 2017 (*Montant du loyer : 1 474,58 € HT-HC par trimestre / durée : jusqu'au 31 décembre 2018*)

2017/128

Avenant n° 1 au marché de fourniture, pose et entretien de panneaux (plaquettes de rues et numéros de voirie) pour les parcs d'activité du Val d'Orge, avec le groupement GER SAS (mandataire) et SES NOUVELLE, afin de fixer de nouveaux prix (*Sans incidence financière*)

2017/137

Contrat de cession avec La Compagnie l'Atelier de l'Orage dans le cadre de la programmation du service d'action culturelle au cours du 1^{er} semestre 2017 (*Montant : 2 435,57 €*)

2017/138

Bail dérogatoire avec la société Moowup S.A.S, pour le bureau n°3 et ses annexes de la Pépinière d'Entreprises au sein de la Cité du développement à Sainte-Geneviève-des-Bois (*Montant du loyer à compter du 18 avril 2017 : 825,50€ HT charges comprises par trimestre / durée : 12 mois renouvelable 2 fois 1 an sans pouvoir excéder 36 mois consécutifs*)

2017/139

Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, pour l'aides aux manifestations dans le domaine des arts plastiques et des arts numériques au sein de l'Espace Jules Verne (*Montant : 40 000,00 €*)

2017/140

Convention triennale 2017/2019 d'aide aux opérateurs culturels structurants avec le Département de l'Essonne pour le Théâtre Brétigny et le Centre d'Art Contemporain de Brétigny (*Montants respectifs : 120 000,00 € et 39 000,00 €*)

2017/141

Contrat de location, de maintenance et d'assistance avec la société JDC, afin d'assurer la location du TPE Ingenico IWL250 3G, le dépannage et l'assistance téléphonique du terminal de paiement de la billetterie spectacle de l'Espace Jules Verne à Brétigny-sur-Orge (*Montant total : 1 743,60 € TTC / Durée : 36 mois*)

2017/143

Acte constitutif d'une régie d'avances auprès de la Direction Communication de Cœur d'Essonne Agglomération, pour les paiements sur internet par carte bancaire

2017/145

Convention d'occupation temporaire avec la SAS XYT, pour des locaux situés dans les bâtiments RICHET et ABRIS ESSAIS RADARS, Base aérienne 217 au Plessis-Pâté (*Redevance de 4 092,08 € HT / durée : du 1^{er} au 30 avril 2017*)

2017/146

Avenant n°1 au marché de fourniture et d'acheminement d'électricité pour les équipements communautaires de puissance supérieure à 36 KVA et prestations de services associés, avec l'entreprise EDF, portant la consommation annuelle maximum estimée de 4 400 Mwh (offre de base) à 5 400 Mwh (volume constaté) soit une plus-value de 1,4% du marché initial (augmentation d'environ 4 099,00 € HT / an)

2017/147

Convention constitutive du groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud – Seine-Essonne-Sénart, pour permettre le lancement d'une étude de définition d'une stratégie commerciale sur le territoire de la Porte Sud du Grand Paris (*Montant de l'étude évaluée à 200 000,00 € HT dont 83 000,00 € financé par l'Etat au titre du Contrat d'Intérêt National, en l'absence d'autres subventions, pour les prestations thématiques le solde sera financé à 60% par l'Agglomération du Grand Paris Sud et 40% par Cœur d'Essonne et pour les prestations territorialisées fixées dans les marchés subséquents, le financement sera pris en charge par chaque agglomération concernée*)

2017/148

Clôture des régies de recettes pour les structures Petite enfance de l'ancienne Communauté de Communes de l'Arpajonnais

2017/149

Marché subséquent de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de la rue de Liers à Saint-Michel-sur-Orge et de la rue Jean Moulin à Leuville sur Orge, avec le groupement BATT (Mandataire) / ETUDES & SYNERGIES / O.P.C.I.91 / SAFEGE (*Montants : 20 300,00 € HT pour la mission de base et 5 100,00 € HT pour la mission complémentaire / Durée : 3 mois pour la phase de conception et 2 mois pour la phase de réalisation pour l'aménagement de la rue de Liers à Saint-Michel-sur-Orge et 2 144,00 € HT pour la mission de base / Durée : 6 mois pour la phase de conception pour l'aménagement de la rue Jean Moulin à Leuville-sur-Orge*)

2017/150

Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires culturelles d'Ile-de-France dans le cadre du dispositif de la Dotation générale de décentralisation « Opération de construction, d'extension ou de restructuration d'une bibliothèque » pour la construction d'une nouvelle médiathèque Place Georges Dimitrov à Sainte-Geneviève-des-Bois

2017/151

Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France Direction de la Culture Service et Lecture dans le cadre du dispositif régional « Aide à la construction et à l'Aménagement de médiathèques » pour la construction d'une nouvelle médiathèque Place Georges Dimitrov à Sainte-Geneviève-des-Bois

2017/152

Avenant n°1 au marché relatif aux travaux de désamiantage et de déconstruction sélective d'un ensemble d'ouvrages sur le site de l'ancienne base aérienne 217 à Brétigny-sur-Orge avec la société COLAS, portant le montant du marché de 264 995,06 € HT à 303 515,06 € HT soit une plus-value de 14,54% du marché initial, afin de prendre en compte des travaux supplémentaires

2017/153

Convention de dispositif prévisionnel de secours avec l'association UNITE MOBILE DE PREMIERS SECOURS 91, lors du Forum de l'emploi des Jeunes « Campus Jeunes » le mercredi 26 avril 2017 à Sainte-Geneviève-des-Bois (*Montant : 435,00€*)

2017/155

Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France Direction Culture Tourisme, sports et loisirs-service livre, dans le cadre du dispositif «Nouvelles technologies » pour la mise en place d'un réseau informatique de l'ensemble des médiathèques du territoire

2017/156

Cession de véhicule Nissan Cabstar immatriculé 575 EQG 91 à la société S.A.M.L. Fayat group (*Montant : 900,00 € TTC*)

2017/157

Marché subséquent de maîtrise d'œuvre relatif à une mission de diagnostic pour le réaménagement de la rue Roger Clavier, du plateau jusqu'au centre technique municipal à Fleury-Mérogis, avec le groupement BATT (Mandataire) / ETUDES & SYNERGIES / O.P.C.I.91 / SAFEGE (*Montant : 10 500,00 € HT / Durée : 3 semaines pour la phase de conception*)

2017/158

Marché subséquent de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parking de la gare de Sainte-Geneviève-des-Bois, avec le groupement BATT (Mandataire) / ETUDES & SYNERGIES / O.P.C.I.91 / SAFEGE (*Montant : 6 700,00 € HT pour la mission de base et 2 550,00 € HT pour la mission complémentaire / Durée : 2 mois pour la phase de conception et 1 mois pour la phase de réalisation*)

2017/159

Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France Direction de la Culture Service et Lecture dans le cadre du dispositif régional « Aide à la construction et à l'Aménagement de médiathèques » pour l'acquisition de collections tous supports pour la médiathèque de l'Espace Jules Verne à Brétigny-sur-Orge

2017/160

Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France dans le cadre du dispositif de la Dotation générale de décentralisation « Aide pour l'acquisition de collections tous supports » pour la médiathèque de l'Espace Jules Verne à Brétigny-sur-Orge

2017/161

Marché subséquent de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la rue Lecocq à Saint-Michel-sur-Orge, avec le groupement BATT (Mandataire) / ETUDES & SYNERGIES / O.P.C.I.91 / SAFEGE (Montant : 28 800,00 € HT pour la mission de base et 6 800,00 € HT pour la mission complémentaire / Durée : 2 mois pour la phase de conception et 4 mois pour la phase de réalisation)

2017/164

Marché subséquent de travaux pour l'aménagement de la rue Panhard et Levassor sur la commune de Brétigny sur orge, avec le groupement GTO (Mandataire) / URBAINE DE TRAVAUX (Montant estimatif de 953 725,43 € HT / Durée : 6 mois)

2017/165

Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France dans le cadre du dispositif « Informatisation numérique des médiathèques » pour la mise en place d'un réseau informatique de l'ensemble des médiathèques du territoire de Cœur d'Essonne

2017/169

Acte constitutif d'une régie de recettes pour la médiathèque de Sainte-Geneviève-des-Bois, pour la vente de vinyles d'occasion à l'unité ou en coffret le 17 juin 2017

2017/170

1^{er} additif aux contrats relatifs à la programmation du Centre d'Art Contemporain de Brétigny au cours du 1^{er} semestre 2017 (Montant n'excédant pas 42 000€)

2017/172

Convention de mise à disposition de matériel, en faveur du Conseil citoyen les Ardrets-Branly de Brétigny-sur-Orge, afin de contribuer à l'action de convivialité « la Fête des voisins » se déroulant sur la commune de Brétigny le vendredi 19 mai 2017 (A titre gracieux)

2017/175

Demande de subvention auprès de l'Etat pour le financement du Fonds Participatif destiné aux associations Conseils Citoyens dans le cadre de la programmation 2017

2017/186

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental relative à l'action « Journées de sensibilisation à la citoyenneté et la laïcité » pour l'exercice 2017

2017/187

Demande de subvention auprès de l'Etat et du Département pour les actions programmées dans le cadre de la politique de la ville : « City Bus », « Fonds participatif Conseils Citoyens », « Ateliers expression image de soi », pour l'exercice 2017

13 contrats dans le secteur de la Petite enfance

Contrat d'intervention avec la compagnie ADL Productions, pour l'organisation d'animations chansons et projet musique, à l'attention du personnel et des enfants du Relais Assistantes Maternelles d'Ollainville, de la Crèche Familiale d'Egly et de la Halte-Garderie d'Egly, de janvier à mars 2017 (Montant global de 513,20 €)

Contrat d'intervention avec la compagnie ADL Productions, pour l'organisation de séances musicales, à l'attention du personnel et des enfants de la Crèche Familiale de Breuillet, de la Halte-Garderie de Breuillet, du Relais Assistantes Maternelles de Breuillet et de la Halte-Garderie d'Egly, d'avril 2017 à mars 2018 (Montant global de 1 749,30 €)

Contrat d'intervention avec Nathalie VIRNOT, psychologue clinicienne, pour l'organisation de séances d'observations plus bilan, à l'attention du personnel et des enfants de la Maison de la Petite Enfance à Ollainville, de janvier à mars 2017 (Montant global de 700,00 €)

Contrat d'intervention avec Nathalie VIRNOT, psychologue clinicienne, pour l'organisation de séances d'observations plus bilan et analyses de pratiques, à l'attention du personnel et des enfants de la Maison de la Petite Enfance à Ollainville, d'avril 2017 à mars 2018 (Montant global de 2 990,00 €)

Contrat d'intervention avec Adèle COTTE, psychologue clinicienne, pour l'organisation de séances d'observations plus bilan et analyses de pratiques, à l'attention du personnel et des enfants des Haltes Garderies d'Egly et de Marolles-en-Hurepoix, de janvier à mars 2017 (Montant global de 820,00 €)

Contrat d'intervention avec Adèle COTTE, psychologue clinicienne, pour l'organisation de séances d'observations plus bilan et analyses de pratiques aide aux adaptations, à l'attention du personnel et des enfants des Haltes Garderies d'Arpajon, d'Egly, de Breuillet et de Marolles-en-Hurepoix, d'avril 2017 à mars 2018 (Montant global de 4 970,00 €)

Contrat d'intervention avec Carole GRIVEL, psychologue, pour l'organisation de conférence et de séances d'échanges et observation, d'analyses pratique pro et de groupe de parole, à l'attention du personnel et des enfants du service Petite Enfance, du Relais Assistantes Maternelles d'Arpajon, des Lieux d'Accueils Enfants Parents (LAEP), le Multi-accueil de Cheptainville et les Haltes Garderies de Breuillet et d'Egly, de janvier à mars 2017 (Montant global de 4 710,00 €)

Contrat d'intervention avec Carole GRIVEL, psychologue, pour l'organisation d'un groupe de parole, à l'attention du personnel de la Crèche Familiale d'Arpajon, de janvier à mars 2017 (*Montant global de 630,00 €*)

Convention d'intervention avec l'entreprise « Nos bébés à portée de main », pour une initiation à la communication gestuelle associée à la parole, à l'attention du personnel et des enfants du Relais Assistantes Maternelles d'Ollainville, les 28 mars et 25 avril 2017 (*Montant : 194,76 €*)

Convention d'intervention avec l'entreprise « Nos bébés à portée de main », pour une conférence et une initiation à la communication gestuelle associée à la parole, à l'attention du personnel et des enfants du Relais Assistantes Maternelles de Breuillet et Bruyères-le-Châtel, les 10, 16 et 18 mai et 13 et 15 juin 2017 (*Montant : 415,73 €*)

Contrat de cession avec l'entreprise « La ferme de Tiligolo », pour la représentation du spectacle « la Ferme de Tiligolo et ses mini spectacles », à l'attention des enfants du Relais d'Assistants Maternelles de Saint Germain lès Arpajon, le 2 mai 2017 (*Montant : 470,00 €*)

Convention de mise à disposition d'une salle d'activité de la Crèche familiale d'Arpajon avec le Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD) « Arlette FAVE », pour un accompagnement éducatif concernant un enfant de 7 ans atteint d'autisme, les 10, 17, 24, 31 mai, 7 et 14 juin 2017 (*A titre gracieux*)

Contrat de cession avec l'association Le cabaret des Oiseaux, pour la représentation du spectacle « Peindre de tout son corps » par la Compagnie Sous le Sabot d'un cheval, à l'attention des enfants de la Halte-Garderie de Marolles-en-Hurepoix, les 22 et 23 mai 2017, (*Montant : 500,00 €*)

14 contrats d'animations à la bibliothèque Maria Socard-Bocquet et au Centre Culturel des Près du Roy à Saint-Germain-lès-Arpajon :

Convention avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'exposition "Anuki", du 2 mai au 20 juin 2017 (*A titre gratuit*)

Convention avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'exposition "A pas contés", du 19 mai au 20 juin 2017 (*A titre gratuit*)

Convention avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'outil d'animation "Kamishibai Anuki, duel dans la plaine", du 2 mai au 20 juin 2017 (*A titre gratuit*)

Convention avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'outil d'animation "Racontapatis : La Mare aux aveux", du 2 mai au 6 juin 2017 (*A titre gratuit*)

Convention avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'outil d'animation "Tapis narratif : Anuki, la révolte des castors", du 2 mai au 20 juin 2017 (*A titre gratuit*)

Convention avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'outil d'animation "Hannibal le petit mammouth", du 2 mai au 6 juin 2017 (*A titre gratuit*)

Convention de mise à disposition avec l'association FLPEJR (Frédéric, Louis, Paul, Elsa, Jules, Roland...et les autres, de l'auditorium du Centre Culturel des Près du Roy, dans le cadre du 18^{ème} salon du livre de jeunesse, le 10 mars 2017 (*A titre gracieux*)

Convention de mise à disposition avec l'association FLPEJR (Frédéric, Louis, Paul, Elsa, Jules, Roland...et les autres, de l'auditorium du Centre Culturel des Près du Roy, dans le cadre du 18^{ème} salon du livre de jeunesse, le 12 mars 2017 (*A titre gracieux*)

Convention avec Olivier KARALI, pour son intervention sur son métier d'auteur et illustrateur, le 10 mars 2017 (*Montant : 150,00 €*)

Convention avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'outil d'animation "Malle d'instruments de musique à percussions", du 6 juin au 4 juillet 2017 (*A titre gratuit*)

Convention avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'exposition "L'Odyssée du Jazz", du 9 juin au 4 juillet 2017 (*A titre gratuit*)

Contrat de cession avec la Compagnie GOUTES-Y-DONC, pour la représentation du spectacle "Les Bouches-à-Oreilles", dans le cadre du projet « Fête de la Musique », le 21 juin 2017 (*Montant : 400,00 €*)

Contrat de cession avec l'association PASSEURS DE SONS, pour la représentation du spectacle de conte musical "De l'arbre à l'alto", les 7 et 25 juin 2017 (*A titre gratuit*)

Contrat de cession avec La Clique Production, pour la représentation du concert par le groupe JOULIK, dans le cadre du projet « Fête de la Musique », le 21 juin 2017 (*Montant : 1 600,00 €*)

6 contrats d'animations à la médiathèque Marie Curie à Saint-Michel-sur-Orge :

Convention d'intervention avec Brun HOUBLON, pour la présentation et la dégustation de bières, le 7 mars 2017 (*Montant : 385,00 €*)

Contrat d'intervention avec la Compagnie Les 3 Coups, pour la représentation du spectacle « Ballet dans un mouchoir de poche », le 25 mars 2017 (*Montant : 570,00 €*)

Contrat de cession avec Apma-musique, du droit d'exploitation du spectacle " Jean et le secret des mots", le 21 mars 2017 (*Montant : 650,00 €*)

Convention d'intervention et d'exposition avec l'association 3A (Art pour Autrui, un Autre regard), pour l'organisation d'un atelier de fabrication d'instruments de musiques « Parasites Sonores » et pour l'animation de l'exposition « Instruments de Nulle Part », du 22 février au 4 mars 2017 (*Montant : 1 100,00 €*)

Contrat de cession avec la Compagnie Daru-Thémpô, pour la représentation du spectacle "Les fables de La Fontaine Tout à Trac !", le 16 mai 2017 (*Montant : 1 375,72 €*)

Convention d'intervention avec l'association Bulles de Tendresse, pour l'organisation d'un atelier de découverte et d'initiation au portage de jeunes enfants (0 à 3 ans), le 22 avril 2017 (Montant : 150,00 €)

4 contrats d'animations à la médiathèque Andrée Chedid à Villemoisson-sur-Orge :

Convention avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'exposition "La Laïcité en France", du 2 au 16 mai 2017 (A titre gratuit)

Contrat d'intervention avec la société RECREATION, pour l'organisation de trois ateliers de couture pour la création d'une fresque sur le thème des 4 saisons, les 25 mars, 5 et 22 avril 2017 (Montant : 690,00 €)

Contrat de cession avec l'association QUELLE HISTOIRE, pour la représentation du spectacle "Le pas qui conte", le 30 juin 2017 (Montant : 935,00 €)

Contrat d'intervention avec l'association Eclats de Lire, pour l'intervention de lecture à voix-haute, le 19 mai 2017 (Montant : 80,00 €)

4 contrats d'animations à la médiathèque du Plessis-Pâté :

Convention avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'outil d'animation "La Boîte à comptines", du 12 au 30 juin 2017 (A titre gratuit)

Convention avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'exposition "La Boîte à Nouvelles", du 2 au 30 mai 2017 (A titre gratuit)

Contrat d'intervention avec la Compagnie Les 3 Coups, pour la représentation du spectacle « Ballet dans un mouchoir de poche », le 29 avril 2017 (Montant : 570,00 €)

Contrat de cession avec l'entreprise « La ferme de Tiligolo », pour la représentation du spectacle « Tiligolo a plus d'un tour dans son sac », le 21 septembre 2017 (Montant : 405,00 €)

4 contrats d'animations à la médiathèque de Brétigny-sur-Orge :

Convention d'intervention avec Raphaël FONFROIDE DE LAFON, pour l'organisation de deux conférences d'histoire de l'art, le 27 mai 2017 sur l'œuvre du sculpteur Auguste RODIN et le 21 octobre 2017 sur le peintre Paul GAUGUIN (Montant : 640,00 €)

Convention d'intervention avec Dorothée DANLOUE, pour l'animation d'ateliers parents-enfants autour du massage, le 15 avril 2017 (Montant : 180,00 €)

Contrat d'intervention avec Valérie BREHMER, pour une conférence débat sur le thème de la parentalité positive, le 21 avril 2017 (Montant : 350,00 €)

Convention d'intervention avec l'artiste Philippe HUGER, pour l'exposition de ses œuvres, du 19 avril au 10 mai 2017 (Montant : 1 072,00 €)

4 contrats d'animations pour la médiathèque de Longpont-sur-Orge :

Contrat de cession avec la société TOHU BOHU, pour la représentation du spectacle « Les 7 gueules du dragon », le 17 novembre 2017 dans la Salle du conseil de la mairie (Montant : 820,00 €)

Contrat d'intervention avec la société Les Herbes Folles, pour une lecture à voix haute "Le clown et la gourmandise", les 8 et 9 avril 2017 dans la Salle du conseil de la mairie (Montant : 955,00 €)

Contrat de cession avec l'association QUELLE HISTOIRE, pour la représentation du spectacle "Histoire(s) de perdre la tête", le 28 avril 2017 (Montant : 750,00 €)

Contrat d'intervention avec l'association Agence France Promotion, pour la représentation du spectacle "Berceau Bateau", le 28 septembre 2017 (Montant : 455,00 €)

4 contrats d'animations dans les bibliothèques François Mauriac et Honoré de Balzac à Sainte-Geneviève-des-Bois :

Contrat de cession avec la Compagnie Les 3 Coups, pour la représentation du spectacle "Haut pomme 3 livres", le 29 mars 2017 (Montant : 550,00 €)

Contrat de cession avec la Compagnie Art Métisse, pour la représentation du spectacle chorégraphique dansé "Viens, je t'emmène", le 29 avril 2017 (Montant : 650,00 €)

Convention d'intervention avec Virginie GIMARAY, pour l'organisation d'une conférence d'histoire de l'art « Le mystère Vermeer », le 10 juin 2017 (Montant : 250,00 €)

Contrat de cession avec l'association Mille et un chemins, pour la représentation du spectacle "Comptine, comptines, comptons", le 12 avril 2017 (Montant : 600,00 €)

3 contrats d'animations à la médiathèque Les Lavandières à Leuville-sur-Orge :

Contrat de cession avec la SARL The SAVEPROD, pour la représentation du spectacle "Charly et Myrtille au pays des 5 sens", le 18 mars 2017 (Montant : 598,00 €)

Convention avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'exposition "Qui a refroidi Lemaure ?", du 30 mai au 28 juillet 2017 (A titre gratuit)

Contrat avec Swank films distribution pour une projection publique non commerciale du film « Le voyage d'Arlo », le 1^{er} juillet 2017 (Montant : 168,80 €)

3 contrats d'animations à la médiathèque Louis Aragon à Morsang-sur-Orge :

Contrat de cession avec La Compagnie Hayos, pour la représentation du spectacle "Globe-Trottinette", les 17 et 18 mars 2017 (Montant : 1 368,10 €)

Convention d'intervention avec Gilles ABIER, pour une rencontre littéraire, le 9 mai 2017 (Montant : 382,56 €)

Contrat de cession avec la SARL La Centrale Eclectique, pour la représentation du spectacle "Neil The Loner", le 12 mai 2017 (Montant : 492,80 €)

3 contrats d'animations à la médiathèque Elsa Triolet à Fleury-Mérogis :

Contrat avec Swank films distribution pour une projection publique non commerciale du film « Pan », le 1^{er} avril 2017 (Montant : 168,80 €)

Contrat d'intervention avec la Compagnie Itotoyo, pour l'organisation d'un atelier de sensibilisation auprès des structures petite enfance de la ville dans le cadre du projet « 1^{er} pas, apprenti spectateur », le 21 février 2017 (Montant : 170,00 €)

Contrat de cession avec la société COLLECTIVISION, pour le droit d'exploitation de la vidéo "Le voyage de Fanny de Lola DOILLON", le 3 juin 2017 (Montant : 281,94 €)

2 contrats d'animations à la médiathèque Jean Farges à Marolles-en-Hurepoix :

Contrat de cession avec l'association Théâtre « T », pour la représentation du spectacle "Un petit Mouton dans mon pull", le 22 avril 2017 (Montant : 580,25 €)

Contrat d'intervention avec Delphine MACHUT, psychomotricienne, pour deux ateliers d'éveil corporel, le 22 mars 2017 (Montant : 200,00 €)

1 contrat d'animation à la bibliothèque La Pléiade à Ollainville :

Contrat de cession avec La Compagnie Miss O'Youk, pour la représentation du spectacle "Main dans la main", le 29 mars 2017 (Montant : 600,00 €)

1 contrat d'animation à l'Espace Bruyères Loisirs Culture à Bruyères-le-Châtel:

Contrat de cession avec La Compagnie Ouragane, pour la représentation du spectacle "Pince-moi, je rêve...", le 28 mars 2017 (Montant : 1 097,20 €)

1 contrat d'animation à la médiathèque à Villiers-sur-Orge :

Contrat de cession avec l'association art nOmade, pour l'organisation d'un atelier/projection/sculpture, le 22 avril 2017 (A titre gracieux)

1 contrat d'animation à la maison Victor Hugo à Cheptainville :

Contrat de cession avec la Compagnie Art Métisse, pour la représentation du spectacle chorégraphique dansé "Viens, je t'emmène", le 22 avril 2017 (Montant : 650,00 €)

Les dix délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

4. Désignation de nouveaux représentants de Cœur d'Essonne Agglomération (villes de Longpont-sur-Orge et Breuillet) au sein des commissions et syndicats (CLECT, SIVOA, SIREDOM, SYMGHAV)

- **DESIGNE** à la commission Aménagement du territoire - Urbanisme - Emploi - Commerce de proximité - Tourisme - Développement économique et artisanat
 - Madame Martine THOMPSON

- **DESIGNE** à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :
 - Monsieur Roland JACQUIER (CM Longpont-sur-Orge)

- **DESIGNE** au SIVOA :

pour Longpont-sur-Orge :

- Monsieur Philippe CIUCIU (délégué titulaire)
- Monsieur Nicolas GARRESSUS (délégué suppléant)

pour Breuillet :

- Monsieur François LECRON (délégué titulaire)
- Monsieur Stéphane KUTNERIAN (délégué suppléant)

- **DESIGNE** au SIREDOM :

pour Longpont-sur-Orge :

- Monsieur Patrick PHILIPPE (délégué suppléant)
- Monsieur Pino LEOTTA (délégué suppléant)

- **DESIGNE** au SYMGHAV :

pour Breuillet :

- Monsieur Richard VIVIER (délégué suppléant)

5. Désignation des représentants de Cœur d'Essonne Agglomération auprès de l'association OREE

- **DESIGNE** Monsieur **Alain LAMOUR**, Vice-Président chargé du Développement durable, comme membre titulaire et confirme Monsieur **Frédéric PETITTA**, Vice-Président chargé du Développement économique, comme membre suppléant.

6. Transformations et créations de postes

7. Indemnités de fonctions des élus communautaires

- **DECIDE** d'attribuer les indemnités au Président, aux Vice-Présidents et aux conseillers communautaires selon le **taux maximal de l'indice brut terminal en vigueur**, comme suit :

Nombre d'habitants	Indemnités du Président	Indemnités des Vice-Présidents	Indemnités des conseillers délégués	Indemnités des Elus communautaires
100 000 à 199 999	122.5 %	43.5 %	27 %	6 %

- **DIT** que ces indemnités sont payées mensuellement et revalorisées en fonction du point d'indice des fonctionnaires.

8. Conventions de mise à disposition de personnel de Cœur d'Essonne Agglomération à conclure avec la régie publique de l'eau

- **CHARGE** le président de signer pour les trois agents concernés la convention de mise à disposition de personnel avec la régie de l'eau.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ces conventions et à engager toutes les démarches relatives à ces conventions.

9. Approbation du Compte de Gestion 2016 de Cœur d'Essonne Agglomération

- Après avoir constaté la concordance entre le compte de gestion du Trésorier et le Compte Administratif de Cœur d'Essonne Agglomération.
- **ADOpte**, en l'absence d'observations et de réserves, le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le Trésorier Principal de Sainte-Geneviève-des-Bois.

Conformément à l'article L 2121-14 du C.G.C.T, le Président du Conseil Communautaire s'est retiré au moment du vote des comptes administratifs du Budget Principal et des Budgets annexes.

10. Compte Administratif 2016 - Budget Principal

- **ADOpte** le Compte Administratif de l'exercice 2016 de Cœur d'Essonne Agglomération comme suit :

section d'investissement

solde d'exécution + 6 076 775.41 €

section de fonctionnement

résultat de clôture + 11 145 456.84 €

11. Budget Supplémentaire 2017 – Budget Principal

- **ADOpte** le budget supplémentaire 2017 de Cœur d'Essonne Agglomération, équilibré en dépenses et en recettes à :

Section d'investissement + 1 196 675.00 €

et

Section de fonctionnement - 582 850.00 €

12. Répartition du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

- **DECIDE** d'opter pour la **répartition dérogatoire libre** et de choisir d'affecter, pour l'exercice 2017, l'intégralité du prélèvement à Cœur d'Essonne Agglomération.

13. Compte Administratif 2016 - Budget annexe BA 217

- **ADOpte** le Compte Administratif de l'exercice 2016 du budget annexe « Base Aérienne » comme suit :

Section de fonctionnement

. résultat de clôture 302 841.56 €

Section d'investissement

. solde d'exécution -1 463 122.25 €

La délibération suivante est adoptée par 53 voix et 2 abstentions (Messieurs FRESIL et SOUBRA).

14. Budget Supplémentaire 2017 - Budget annexe BA 217

➤ **ADOPTE** le budget supplémentaire 2017 de la Base aérienne, comme suit :

Fonctionnement	
64111	-41 540,00
62871	41 540,00
Investissement	
2152	-503 375,00
238	503 375,00

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité :

15. ZAC du Souchet à La Norville – Demande d'ouverture d'une enquête unique préalable à la déclaration d'utilité publique et à l'enquête parcellaire pour l'acquisition des terrains nécessaires au projet

- **APPROUVE** les dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire constitués par l'aménageur sur le périmètre de la ZAC du Souchet à La Norville.
- **AUTORISE** le Président à demander à Madame la Préfète l'ouverture d'une enquête publique unique, préalable à la déclaration d'utilité publique et enquête parcellaire, pour la ZAC du Souchet à La Norville.
- **DONNE** pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.
- **DONNE** pouvoir au Président afin de signer toutes pièces ou documents afférents à la procédure.
- **INDIQUE** que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de Cœur d'Essonne Agglomération et en Mairie de La Norville. Cette délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 5211-41 du Code général des Collectivités territoriales.

La délibération suivante est adoptée par 35 voix, 3 abstentions (Mesdames et Monsieur LENFANT, MAYEUR et SPROTTI), 6 contre (Mesdames et Messieurs FRESIL, KERVAZO, LECLERC, PERDEREAU, SANTIN et SOUBRA) et ne prennent pas part au vote les membres de la Sorgem (Madame LEROUX et Messieurs LEONHARDT, JOUBERT, MEARY, PETITTA, TANGUY, ZUNINO, AMRANE et JOUIN)

16. ZAC des Belles Vues à Arpajon et Ollainville – Engagement à lever les réserves formulées sur le dossier de déclaration d'utilité publique du projet

- **S'ENGAGE** à faire réaliser par l'aménageur une étude complémentaire approfondie, sur les moyens d'accès depuis et vers la ZAC des Belles-Vues d'ici fin septembre 2017,
- **S'ENGAGE** à faire réaliser par l'aménageur les analyses de pollution des sols complémentaires en lien avec la maîtrise foncière et à ce qu'il prenne les mesures de dépollution appropriées, tout au long de l'opération, pour rendre les terrains compatibles avec leur usage futur si les résultats trouvés révélaient un risque sanitaire.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **DONNE** pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Les deux délibérations suivantes sont adoptées par 40 voix, 2 abstentions (Mesdames LENFANT et MAYEUR), 2 contre (Messieurs FRESIL et SOUBRA) et ne prennent pas part au vote les membres de la Sorgem (Madame LEROUX et Messieurs LEONHARDT, JOUBERT, MEARY, PETITTA, TANGUY, ZUNINO, AMRANE et JOUIN)

17. ZAC des Belles Vues à Arpajon et Ollainville – Déclaration de projet préalable à la déclaration d'utilité publique

- **PREND ACTE** de l'avis favorable du commissaire enquêteur à la déclaration d'utilité publique, assorti de deux réserves et de cinq recommandations.
- **SE PRONONCE** favorablement sur l'intérêt général de la zone d'aménagement concerté des Belles Vues dans les termes de la déclaration de projet ci-annexée à la présente délibération, conformément aux

articles L. 126-1 du Code de l'Environnement et L. 11-1 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et en conséquence.

- **DECLARE** le projet d'aménagement de la ZAC des Belles Vues d'intérêt général notamment au regard des motifs suivants :
 - création d'environ 1000 logements dont 30% de locatif social,
 - création de surface de plancher pour des activités artisanales, de bureaux et commerciales permettant la création de 420 à 720 emplois,
 - construction d'équipements scolaires sportifs et/ou culturels,
 - création d'un parc.
 - **CONFIRME** la volonté de Cœur d'Essonne Agglomération de réaliser l'opération d'aménagement de la ZAC des Belles Vues.
 - **APPROUVE** les réponses apportées aux recommandations et les démarches entreprises pour lever les réserves et précisées dans la déclaration de projet ci-annexée.
 - **DEMANDE** à Madame la Préfète de l'Essonne de prendre l'arrêté de déclaration d'utilité publique pour la ZAC des Belles Vues au bénéfice de la société SORGEM, aménageur de la ZAC, en vue de permettre l'acquisition des terrains nécessaires à sa réalisation.
 - **DECIDE** de poursuivre la procédure d'expropriation.
 - **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
 - **INDIQUE** que, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de Cœur d'Essonne Agglomération et en Mairie d'Arpajon et d'Ollainville. Cette délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 5211-41 du Code général des Collectivités territoriales.
- Elle peut être consultée ainsi que son annexe tous les jours, aux heures d'ouverture des bureaux, au Service Aménagement de Cœur d'Essonne Agglomération (28 avenue de la Résistance - 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois) et dans les mairies d'Arpajon et d'Ollainville.
- **DONNE** pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

18.ZAC des Belles Vues à Arpajon et Ollainville – Approbation du dossier de réalisation

- **APPROUVE** le dossier de réalisation de la ZAC des Belles Vues située sur Arpajon et Ollainville.
 - **INDIQUE** que, conformément à l'article R. 311-5 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de Cœur d'Essonne Agglomération et en Mairie d'Arpajon et d'Ollainville, et que mention de cet affichage sera faite dans un journal diffusé dans le département. Cette délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 5211-41 du Code général des Collectivités territoriales.
- Le dossier peut être consulté tous les jours, aux heures d'ouverture des bureaux, au Service Aménagement de Cœur d'Essonne Agglomération (28 avenue de la Résistance - 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois) et dans les mairies d'Arpajon et d'Ollainville.
- **DONNE** pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Les trois délibérations suivantes sont adoptées par 42 voix, 2 contre (Messieurs FRESIL et SOUBRA) et ne prennent pas part au vote les membres de la Sorgem (Madame LEROUX et Messieurs LEONHARDT, JOUBERT, MEARY, PETITTA, TANGUY, ZUNINO, AMRANE et JOUIN)

19.ZAC des Belles Vues à Arpajon et Ollainville – Approbation du programme des équipements publics

- **APPROUVE** le programme des équipements publics de la ZAC des Belles Vues située à Arpajon et Ollainville.
 - **INDIQUE** que, conformément à l'article R. 311-5 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de Cœur d'Essonne Agglomération et en Mairie d'Arpajon et d'Ollainville, et que mention de cet affichage sera faite dans un journal diffusé dans le département. Cette délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 5211-41 du Code général des Collectivités territoriales.
- Le dossier peut être consulté tous les jours, aux heures d'ouverture des bureaux, au Service Aménagement de Cœur d'Essonne Agglomération (28 avenue de la Résistance - 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois) et dans les mairies d'Arpajon et d'Ollainville.
- **DONNE** pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

20.ZAC des Belles Vues à Arpajon et Ollainville – Approbation de l’avenant n°4 au traité de concession

- **APPROUVE** l’avenant n°4 au traité de concession d’aménagement de la ZAC des Belles Vues à Arpajon et Ollainville, prévoyant la réalisation du groupe scolaire sous maîtrise d’ouvrage de l’aménageur et un conventionnement afin de fixer les modalités de financement de l’équipement par les communes.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l’avenant n°4 au traité de concession d’aménagement de la ZAC des Belles Vues à Arpajon et Ollainville.
- **DONNE** pouvoir au Président afin de poursuivre l’exécution de la présente délibération.

21.ZAC des Belles Vues à Arpajon et Ollainville – Approbation de la convention quadripartite relative à la réalisation du groupe scolaire

- **APPROUVE** les termes de la convention quadripartite fixant les modalités de réalisation et de financement relatives au groupe scolaire de la ZAC des Belles Vues située à Arpajon et Ollainville.
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention.
- **DONNE** pouvoir au Président afin de poursuivre l’exécution de la présente délibération.

La délibération suivante est adoptée par 51 voix et 2 abstentions (Messieurs FRESIL et SOUBRA).

22.Déclaration de projet valant mise en compatibilité du SCOT – Intérêt général du projet d’aménagement de l’ancienne BA 217

- **DECLARE** d’intérêt général le projet d’aménagement de l’ancienne base aérienne 217 défini par le Plan guide, conformément au contrat de redynamisation du site de défense (CRSD),
- **ADOpte** la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale,
- **DIT QUE** les éléments d’informations et de réponses aux observations formulées dans les registres d’enquête publique et par le commissaire enquêteur dans le cadre de son rapport seront apportés et diffusés,
- **ACTE** les modifications mineures apportées au projet résultant de l’enquête publique et des avis des personnes publiques associées,
- **PROCEDE** aux mesures d’informations du public et en particulier à la mise à disposition de la déclaration de projet au siège de Cœur d’Essonne Agglomération,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

Les deux délibérations suivantes sont adoptées par 43 voix, 1 contre (Monsieur FRESIL) et ne prennent pas part au vote les membres de la Sorgem (Madame LEROUX et Messieurs LEONHARDT, JOUBERT, MEARY, PETITTA, TANGUY, ZUNINO, AMRANE et JOUIN)

23.ZAC Val Vert Croix Blanche – Acquisition auprès de la SORGEM des terrains destinés à l’aménagement de la Liaison Centre Essonne

- **DECIDE** d’acquérir auprès de la SORGEM, les parcelles suivantes : A. 992, A 1036, A 1071, A 103, A 1046, A 1097, A 1049, A 1052, A.1055, A 1056, A 1058, A 1095, A 1060, A 1075, A 1073, A 108p 1, A 109p 1, A 1083, A 1081, A.1078, A 1099, A 1066, A 1069, A 1086, A 1063, A 1093, A 1104, A.1034, A 1079, A 951, A 1031, A 1089, A 1090, B 393, B.387, B 390, B 413, sises sur la commune du Plessis-Pâté, soit une emprise totale d’environ 65594 m², de terrain aménagé, au prix de 1.750.050 € HT soit 2.100.060 € TTC.
- **AUTORISE** le Président de Cœur d’Essonne Agglomération ou son représentant à signer les actes d’achat ainsi que tous documents afférents aux acquisitions des terrains situés sur les parcelles objet de la présente.

24.ZAC Val Vert Croix Blanche – Acquisition de l’emprise foncière située sur les communes de Ste Geneviève des Bois et du Plessis-Pâté pour permettre l’aménagement d’une gare routière

- **DECIDE** d’acquérir, le terrain aménagé par la SORGEM composé des parcelles cadastrées A.826 (p2), A.828 (p1), A.1051(p1), au Plessis-Pâté, et les parcelles AS.134 (p1), AS.135 (p2), AS.144 (p2), AS.145 (p2) sises à Sainte Geneviève-des-Bois, soit une emprise totale d’environ 8856 m², au prix de 1.497.775 € Hors taxes soit 1 797 330 TTC.
- **AUTORISE** le Président de Cœur d’Essonne Agglomération ou son représentant à signer les actes authentiques ainsi que tous documents afférents aux acquisitions des terrains situés sur les parcelles objet de la présente.

Les dix délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

25.Compte Administratif 2016 - Budget annexe Parcs d'Activités

- **ADOPTÉ** le Compte Administratif de l'exercice 2016 du budget annexe « Parcs d'activités » de Cœur d'Essonne Agglomération comme suit :

Section de fonctionnement	
. résultat de clôture	353 557,26 €
Section d'investissement	
. solde d'exécution	-666 826,30 €

26.Affectation des résultats de l'exercice 2016 du budget annexe Parcs d'Activités

- **CONSTATE** les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
. résultat de clôture	353 557,26 €
Section d'investissement	
. solde d'exécution	-666 826,30 €

- **DECIDE** de reprendre le résultat d'exploitation comme suit :

. 1068 – affectation du résultat	353 557,26 €
----------------------------------	---------------------

27.Budget Supplémentaire 2017 - Budget annexe Parcs d'Activités

- **ADOPTÉ** le Budget Supplémentaire 2017 du budget annexe «parcs d'activités » équilibré en dépenses et en recettes à :

Section d'investissement	666 826.30 €
Section de fonctionnement	313 269.04 €

28.Compte Administratif 2016 - Budget annexe Hôtel d'Entreprises

- **ADOPTÉ** le Compte Administratif de l'exercice 2016 du budget annexe « Hôtel d'entreprise » de Cœur d'Essonne Agglomération comme suit :

Section de fonctionnement	
. résultat de clôture	190 915,67 €
Section d'investissement	
. solde d'exécution	-41 094,52 €

29.Affectation des résultats de l'exercice 2016 du budget annexe Hôtel d'Entreprises

- **CONSTATE** les résultats de l'exercice 2016 du budget annexe « Hôtel d'entreprises » de Cœur d'Essonne Agglomération :

Section de fonctionnement	
. résultat de clôture	190 915,67 €
Section d'investissement	
. solde d'exécution	-41 094,52 €
Soit un déficit de financement en section d'investissement	-41 094,52 €

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2016 comme suit :

1068 – autres réserves	41 094.52 €
------------------------	--------------------

30.Budget Supplémentaire 2017 - Budget annexe Hôtel d'Entreprises

- **ADOPTÉ** le Budget Supplémentaire 2017 du budget annexe «Hôtel d'entreprises » équilibré en dépenses et en recettes à :

Section d'investissement	171 313.67 €
Section de fonctionnement	149 821.15 €

31.Modification des tarifs de location des bâtiments de l'ex BA 217

- **DECIDE** d'appliquer les nouveaux tarifs de location des bâtiments annexés à la délibération.
➤ **DIT** que les tarifs de location de la piste sont inchangés.

32. Aménagement du site de l'ex Base aérienne 217 : modification de la cession de terrains appartenant à Cœur d'Essonne Agglomération à la société BOLLIG & KEMPER – NIPPON PAINT

- **MODIFIE** la délibération du 23 février 2017 pour augmenter la surface de vente de 17 000m² à 18 000m².
- **AUTORISE** la cession d'une emprise d'environ 18 000 m² à la société BOLLIG & KEMPER – NIPPON PAINT, ou toute personne morale que cette dernière souhaiterait se substituer pour la réalisation de ce projet aux conditions équivalentes, à prendre sur la parcelle cadastrée C 75 d'une contenance de 59 ha 10 a 38 ca situés sur la commune du Plessis Pâté, pour un prix global de 1 260 000 euros hors taxe.
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer les actes correspondants à cette affaire.
- **AUTORISE** la société BOLLIG & KEMPER – NIPPON PAINT ou son représentant à déposer un dossier de demande de permis de construire et un dossier de demande d'autorisation ICPE pour ce projet.

33. Cession – propriété appartenant à Cœur d'Essonne Agglomération – emprise foncière de 5 597m² composée des parcelles ZA 458 et ZA 459 - Zone de la Mare du Milieu à Guibeville

- **DECIDE** de vendre lot dénommé « Lot G », propriété de Cœur d'Essonne Agglomération, d'une surface totale de 5 597 m², se composant des parcelles ZA 458 et ZA 459, au prix suivant :
 - pour la parcelle ZA 458, d'une surface totale de 5 037 m², 43 euros le m², TVA sur marge incluse, soit un montant de 216 591 euros,
 - pour la parcelle ZA 459, d'une superficie totale de 560 m², 43 euros le m², soit un montant de 24 080 euros, étant précisé que le prix de cette parcelle n'entre pas dans le champ d'application de la Taxe sur la Valeur Ajoutée,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la promesse de vente correspondante et l'acte authentique, ainsi que tout document afférent à la vente de ces parcelles.

34. Cession - propriété appartenant à Cœur d'Essonne Agglomération – parcelle cadastrée AN312 d'une emprise d'environ 12 304m² – ZI des Ciroliers à Fleury Mérogis

- **DECIDE** de vendre la parcelle cadastrée AN 312, d'une emprise d'environ 12 304m², propriété de Cœur d'Essonne Agglomération, sise ZI des Ciroliers, au prix de 110 Euros HT le m², majoré de la TVA due sur la marge au taux en vigueur au jour de la signature de la vente, soit un montant total d'environ 1.353.440€ H.T.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la promesse de vente correspondante et l'acte authentique, ainsi que tout document afférent à la vente de la parcelle, et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

35. Convention de partenariat 2017 entre ESSCOOP et Cœur d'Essonne Agglomération, portant sur la création d'entreprise et le soutien au développement de l'économie durable

- **AUTORISE** le Président à signer une convention avec la coopérative d'activité et d'emploi ESSCOOP, sise 105/107 avenue Victor Shoelcher – 91170 VIRY-CHATILLON, d'un montant de 15 000 euros HT et pour une durée d'un an.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

La délibération suivante est adoptée par 51 voix et 2 abstentions (Messieurs FRESIL et SOUBRA).

36. Convention de mise à disposition avec la SAFER Ile-de-France pour les terrains de l'ex-Base aérienne 217

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de mise à disposition avec la SAFER Ile-de-France pour les terrains de l'ex-base aérienne 217 ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Les dix délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

37. Protocole d'accord avec l'association Fermes d'Avenir pour la réalisation du projet de la Grande Ferme sur le site de l'ex-Base aérienne 217

- **APPROUVE** le protocole d'accord avec Fermes d'Avenir relatif à la mise en œuvre du projet de la Grande Ferme sur l'ancienne Base aérienne 217.
- **AUTORISE** le Président de la Communauté d'agglomération à signer le protocole d'accord et tous autres documents relatifs à cette affaire.

38.Approbation du projet de création de continuités écologiques de l'ex-base aérienne 217 et du plan de financement prévisionnel

- **ADOPTE** le projet de tableau de financement pluriannuel du projet de continuités écologiques de l'ex-base aérienne 217.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

39.Soutien à la réponse à l'appel à projets énergie combustibles solide de récupération (CSR) 2017 de l'Ademe par le SIREDOM

- **SOUTIENT** la réponse à l'appel à projets énergie CSR 2017 de l'Ademe effectuée par le Siredom.
- **PRECISE** que les raccordements éventuels à un réseau de chaleur constitueront une solution intéressante et durable si celle-ci est en adéquation avec les besoins des potentiels utilisateurs.
- **DIT** que l'ensemble de la démarche se fera en concertation étroite avec les acteurs concernés, élus, services communautaires et municipaux notamment et en lien avec le volet énergies renouvelables du CIN.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

40.Approbation de la modification des statuts du SYMGHAV

- **APPROUVE** les modifications statutaires du syndicat mixte pour la gestion de l'habitat voyageur du 31 janvier 2017.

41.Demande d'exemption des obligations de production de logement social au titre de la loi Egalité et Citoyenneté

- **APPROUVE** la liste de commune ci-dessous justifiant une exemption des obligations de production de logements sociaux :
 - Cheptainville
 - Marolles en Hurepoix
- **APPROUVE** l'argumentaire ci annexé justifiant qu'elles sont insuffisamment reliées aux bassins d'activité et d'emplois par le réseau de transports en commun.
- **DEMANDE** aux services de l'Etat la communication du taux de pression sur la demande de logement social à l'échelle de l'EPCI de Cœur d'Essonne Agglomération, permettant de déterminer les obligations SRU à 20 ou 25%

42.Compte Administratif 2016 – Budget annexe de l'Espace Jules Verne

- **ADOPTE** le Compte Administratif de l'exercice 2016 du budget annexe « Espace Jules Verne » comme suit :

Section d'Investissement	
- Solde d'exécution	+ 337 407.00 €
Section de Fonctionnement	
- Résultat de clôture	+ 205 118,78 €

43.Affectation des résultats de l'exercice 2016 du budget annexe de l'Espace Jules Verne

- **CONSTATE** les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
résultat de clôture	+ 205 118,78 €
Section d'investissement	
solde d'exécution	+ 337 407.00 €
<u>Restes à réaliser</u>	
- dépenses	+ 240 209.58 €
soit un résultat d'exécution en section d'investissement	+ 97 197.42 €

- **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

Compte 002 – report en fonctionnement	+ 205 118,78 €
---------------------------------------	-----------------------

44. Budget Supplémentaire 2017 – Budget annexe de l'Espace Jules Verne

➤ **ADOPTÉ** le budget supplémentaire 2017 du budget annexe de l'Espace Jules Verne équilibré comme suit :

- Section de Fonctionnement + 263 118,78 €
- Section d'Investissement + 309 694,00 €

Conformément à l'article L 2121-14 du C.G.C.T, le Président du Conseil Communautaire s'est retiré au moment du vote.

45. Compte Administratif 2016 - budget annexe Assainissement 2017

➤ **ADOPTÉ** le Compte Administratif de l'exercice 2016 du budget annexe « Assainissement – Eau potable » comme suit :

. Section d'Investissement

Solde d'exécution - 528 623,17 €

. Section de Fonctionnement

Résultat de clôture 4 105 458,73 €

46. Remplacement de représentants de Cœur d'Essonne Agglomération au SIARCE pour les communes de Breuillet et Cheptainville

➤ **DESIGNE** en qualité de représentants de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération au Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau :

Commune	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Breuillet	Mme Hélène RICHARD-BRESSAND (CM) M. François LECRON (CM)	M. Philippe HANDTSCHOEWERCKER (CM) M. Richard VIVIER (CM)
Cheptainville	M. Eric BOUISSET (CM) M. Marc MARIETTE (CM)	M. Frédéric DUPONT (CM) M. Denis BAZIN (CM)

La délibération suivante est adoptée par 52 voix et 1 abstention (Monsieur GIRAUDEAU).

47. Précision sur la demande de retrait de Cœur d'Essonne Agglomération du SIBSO pour l'exercice de la compétence « eaux pluviales »

➤ **PRECISE** que la demande de retrait pour l'exercice des missions de contrôle des raccordements et de collecte des eaux pluviales sur le territoire de Breuillet relève de la compétence optionnelle « gestion des eaux pluviales urbaines » exercée par le Syndicat mIxe du Bassin Supérieure de l'Orge.

➤ **DECIDE** de demander au Préfet l'autorisation pour Cœur d'Essonne Agglomération de se retirer pour l'exercice des compétences de contrôle / collecte des eaux usées et d'assainissement non collectif, et de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines, sur le territoire de Breuillet du Syndicat mIxe du Bassin Supérieure de l'Orge et ce, à compter du 1^{er} janvier 2018.

➤ **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

Les cinq délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

48. Abrogation de la délibération n°17.057 du 30 mars 2017 relative à l'achat d'une action de la SPL Compost Sud Essonne au SIREDOM

➤ **RAPPORTE** la délibération n°17.057 du 30 mars 2017 de Cœur d'Essonne Agglomération approuvant l'achat d'une action de la SPL Compost Sud Essonne au SIREDOM et désignant un représentant devant siéger au sein de ladite SPL.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

49. Conventions partenariales avec le STIF pour les réseaux Orgebus-Génovébus et Arpajonnais

➤ **AUTORISE** le Président à signer les conventions partenariales des réseaux Orgebus – Génovébus / Arpajonnais avec le STIF, Orgebus, CEAT, Daniel Meyer, Ormont Transport, Transdev Brétigny.

50. Transports - Avenant n°1 à la convention partenariale entre le STIF, Cœur d'Essonne Agglomération et les entreprises de transport

➤ **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 à la convention partenariale entre le STIF, Cœur d'Essonne Agglomération et les entreprises de transport du réseau de l'Arpajonnais, suite à la fusion des lignes 102A, 18-11A et du Circuit Spécial Scolaire (CSS) Cheptainville - Marolles-en-Hurepoix.

51. Intégration du circuit spécial scolaire de Brétigny-sur-Orge desservant le collège Pablo Neruda à la convention de délégation de compétence du STIF en matière de services spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves (circuits spéciaux scolaires) de Cœur d'Essonne Agglomération.

- **APPROUVE** la proposition de la commune de Brétigny-sur-Orge d'intégration du circuit spécial scolaire desservant le collège Pablo Neruda à la convention de délégation de compétence du STIF en matière de services spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves (circuits spéciaux scolaires) de Cœur d'Essonne Agglomération.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

52. Convention pour la répartition des charges d'exploitation et les consommations de chauffage du Centre Thermique situé place d'Haïti avec la ville de Saint-Michel-sur-Orge

- **AUTORISE** le Président à signer la convention pour la répartition des charges d'exploitation et les consommations de chauffage du Centre Thermique situé place d'Haïti à Saint-Michel-sur-Orge (participation ville : 15%).

La délibération suivante est adoptée par 46 voix et 6 abstentions (Mesdames et Messieurs BESNARD, LECOUSTEY, PERDEREAU, MEARY, JOUIN, et PELTIER).

53. Aménagement de la Liaison Centre Essonne (partie ouest) et d'un site propre sur l'ex. RD 117 sur les communes de Sainte-Geneviève-des-Bois, du Plessis-Pâté, de Saint-Michel-sur-Orge et de Brétigny-sur-Orge : Déclaration de projet

- **DECLARE** d'intérêt général le projet d'aménagement de la Liaison Centre Essonne (Partie Ouest) et d'un site propre sur l'ex Rd 117 sur les communes de Sainte-Geneviève-des-Bois, du Plessis-Pâté, de Saint-Michel-sur-Orge et de Brétigny-sur-Orge.
- **ADOPTE** la déclaration de projet.
- **PROCEDE** aux mesures d'informations du public et en particulier de mettre à disposition du public le dossier afférant à la déclaration de projet prononçant l'intérêt général de ce projet d'aménagement
- **PRECISE** que la déclaration de projet sera consultable à la Cité de l'emploi et du développement 28 avenue de la Résistance à Sainte-Geneviève-des-Bois et sur le site internet de l'Agglomération, en application des dispositions de l'article R.126-2 du Code de l'environnement.
- **AUTORISE** le Président à signer les actes correspondants à cette affaire.

Les treize délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

54. Attribution de fonds de concours par Cœur d'Essonne Agglomération pour les travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public réalisés par ses communes membres : approbation de la convention de fonds de concours entre Cœur d'Essonne Agglomération et la commune d'Avrainville

- **APPROUVE** les termes de la convention de fonds de concours entre Cœur d'Essonne Agglomération et la commune d'Avrainville portant sur les travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public.
- **PRECISE** que Cœur d'Essonne Agglomération s'engage à verser à la commune d'Avrainville une participation, sous forme de fonds de concours, d'un montant de 6 525 euros réparti comme suit :
 - Rue de la Mare : 2 686 euros
 - CD 26 : 3 839 euros
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

55. Participation financière pour la réalisation du déploiement du réseau très haut débit SEQUANTIC sur le territoire de la commune de Longpont-sur-Orge

- **APPROUVE** le montant de la participation financière de Cœur d'Essonne Agglomération sollicité par le SIPPAREC au titre du financement des ouvrages constitutifs du réseau établi par le délégataire, selon les modalités prévues dans l'avenant n°14 à la convention de délégation de service public, à hauteur d'un montant maximal de cinq cent dix-huit mille euros (518 000 €), selon les modalités de versement suivantes :
 - ✓ Un versement de deux cent mille (200 000) euros dans le mois qui suivra la notification au délégataire par le SIPPAREC de l'avenant n°14 à la convention de délégation de service public, ce versement se rapportant à l'exercice de l'année 2017 ;
 - ✓ Un versement de trois cent dix-huit mille (318 000) euros avant le 31 mars 2018, ce versement se rapportant à l'exercice de l'année 2018.

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette opération et de son financement.

56. Avenant n°1 au certificat d'adhésion relatif aux conditions générales du contrat groupe d'assurance statutaire 2015-2018 souscrit par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne

- **APPROUVE** les termes de la proposition de SOFAXIS/CNP afin d'unifier et d'harmoniser la gestion des contrats d'assurance statutaire de l'ex-Communauté d'Agglomération du Val d'Orge et de l'ex-Communauté de Communes de l'Arpajonnais souscrits par Centre Interdépartemental pour elles.
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant N°1 au certificat d'adhésion relatif aux conditions générales du contrat groupe d'assurance statutaire 2015-2018 souscrit par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à celui-ci.

57. Indemnité de mobilité

- **DECIDE** d'allouer l'indemnité de mobilité aux agents communautaires concernés titulaires ou non titulaires contraints à un changement de leur lieu de travail entraînant un allongement de la distance résidence familiale et lieu de travail.
- **FIXE** le montant comme suit : Allongement aller-retour
< À 20 km Pas de versement
Au-delà de 20 km : 1 600 €
- **DIT** que cette indemnité sera versée en une seule fois dans les 12 mois qui suivent le changement de résidence administrative.
- **DIT** que si le bénéficiaire de l'indemnité quitte volontairement son nouveau lieu de travail avant l'expiration d'un délai de 12 mois suite à son affectation, un remboursement au prorata lui sera réclamé.
- **DIT** que lorsque l'agent exerce ses missions à temps partiel ou à temps non complet pour un nombre d'heures égal ou supérieur à la moitié de la durée légale ou réglementaire du temps de travail, il bénéficie de l'indemnité de mobilité dans les mêmes conditions que s'il travaillait à temps plein. Lorsque le nombre d'heures travaillées est inférieur à la moitié de la durée légale ou réglementaire du temps de travail, l'indemnité de mobilité est égale à la moitié de celle de l'agent travaillant à temps plein.

58. Convention d'objectifs et de moyens 2017 avec la Mission Locale du Val d'Orge

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne et la Mission locale du Val d'Orge pour l'année 2017, ainsi que tout avenant y afférent.
- **PRECISE** que le montant de la subvention pour l'exercice 2017 s'élève à **366 956 EUROS**.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens 2017 et tout document y afférent.

59. Convention d'objectifs et de moyens 2017 avec la Mission Locale des Trois Vallées

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne et la Mission locale des Trois Vallées pour l'année 2017, ainsi que tout avenant y afférent.
- **PRECISE** que le montant de la subvention pour l'exercice 2017 s'élève à **330 586,72 EUROS**.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens 2017 et tout document y afférent.

60. Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens 2017 avec le CIDFF

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 de la convention d'objectifs et de moyens entre le CIDFF Essonne et Cœur d'Essonne Agglomération pour l'année 2017, portant modification des articles 1 et 4, sans incidence financière.

61. Avenant n°3 relatif à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Le Phare

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°3 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association de prévention spécialisée « Le Phare en Hurepoix », le Département de l'Essonne et les communes de Dourdan et Saint-Chéron, de prolongation jusqu'au 31 décembre 2017 (Montant de la subvention 52 500€).
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 à la convention d'objectifs et de moyens.

62. Avenant au procès-verbal de mise à disposition des biens transférés de la commune de Brétigny-sur-Orge à Cœur d'Essonne Agglomération relatifs à la compétence « Assainissement » pour la ZAC Clause Bois Badeau

- **PREND ACTE** que la Commune de Brétigny-sur-Orge met à disposition de Cœur d'Essonne Agglomération les biens et équipements d'assainissement des eaux usées et pluviales de la ZAC Clause Bois-Badeau : Avenue Lucien Clause, place Garcia Lorca, rue Alcyme Bourgeron, Avenue Lévi Strauss, rue Aimé Césaire correspondant aux parcelles cadastrées BD n° 146, 177, 182, 78, 201, 202 (p), 102, 129, 134(p)» précisés dans l'avenant n° 3 au procès-verbal de mise à disposition des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales
- **APPROUVE** l'avenant n° 3 de mise à disposition annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

63. Conventions « d'implantation et d'utilisation des conteneurs à déchets enterrés et semi-enterrés » sur le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération

- **ADOpte** les modèles de conventions « d'implantation et d'utilisation des conteneurs à déchets enterrés et semi-enterrés » dans le cadre de nouveaux projets, de résidentialisation et/ou de rénovation d'un collectif existant.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer lesdites conventions et tous les actes y afférents.

64. Avenant n°5 au marché « Collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages et des journaux/revues/magazines, du verre et des déchets verts » conclu initialement entre le SICTOM de l'Hurepoix et SEPUR et relatif au transfert de la collecte du verre au SIREDOM

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'Avenant n°5 au marché « Collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages et des journaux/revues/magazines, du verre et des déchets verts » conclu initialement entre le SICTOM de l'Hurepoix et SEPUR et relatif au transfert de la collecte du verre au SIREDOM et tous les actes y afférents.

65. Demande d'autorisation auprès de la Préfecture et de la Commission Nationale Informatique et Libertés pour les installations de vidéo-surveillance et de vidéo-protection dans les bâtiments communautaires

- **DECIDE** dans un souci de bonne administration des affaires communautaires, d'autoriser le Président à signer les demandes d'autorisation d'installation de systèmes de vidéo-surveillance et de vidéo-protection à la Préfecture et de faire, si nécessaire, les déclarations auprès de la CNIL.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

66. Avenant n°1 à l'accord-cadre à bons de commande n° 2016-AO-ECL-061 ayant pour objet les travaux de (re)construction partielle et d'exploitation-maintenance des installations d'éclairage public

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 à l'accord-cadre n° 2016-AO-ECL-061 ayant pour objet les travaux de (re)construction partielle et d'exploitation-maintenance des installations d'éclairage public, conclu, avec le groupement BOUYGUES Energies / EIFFAGE Energie / Prunevieuille, représenté par son mandataire BOUYGUES Energies, sis 87 avenue du Maréchal FOCH 94046 CRETEIL Cedex.
- **PRECISE QUE** cette modification de contrat n'entraîne aucune incidence financière et que les autres dispositions du contrat restent inchangées.

La séance est levée à 01h15

Fait à Ste Geneviève-des-Bois, le 30 juin 2017.

Le présent extrait a été affiché
ce jour à proximité de la porte
de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération
en exécution de la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999.

Le Président,

Olivier LEONHARDT.

